

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

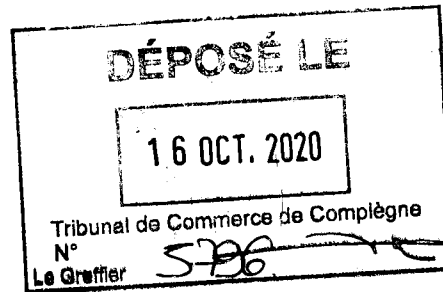
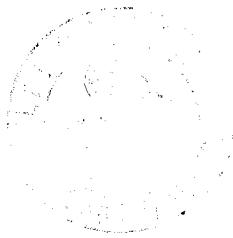
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01086

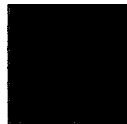
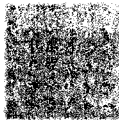
Numéro SIREN : 831 934 732

Nom ou dénomination : AUMALE DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 16/10/2020 sous le numéro de dépôt 5796

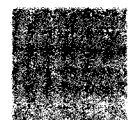


Orléans conforme
[Signature]



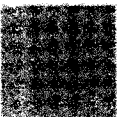
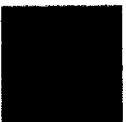
Etats Comptables et Fiscaux

31/12/2019



Téléphone :

Bilan



Bilan Actif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 498		2 498	2 498
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	2 498		2 498	2 498

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 100 513		2 100 513	2 297 265
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 100 513		2 100 513	2 297 265
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 353		2 353	597
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	2 353		2 353	597

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 105 364		2 105 364	2 300 361
----------------------	------------------	--	------------------	------------------

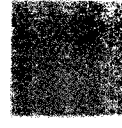
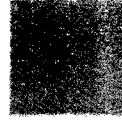
Bilan Passif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 931)	
Résultat de l'exercice	(223 765)	(11 931)
TOTAL situation nette :	(135 696)	88 069
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(135 696)	88 069
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
ACTIFS NON PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 020 656	2 209 891
TOTAL dettes financières :	2 020 656	2 209 891
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSE		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 414	2 400
Dettes fiscales et sociales	217 989	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	220 403	2 400
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
TOTAL GÉNÉRAL	2 105 364	2 300 361
Ecarts de conversion passif		

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

DESCRIPTION	Montant	Montant	Mont (N) 31/12/2019	Mont (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			0	0
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes TOTAL charges externes :			6 891 6 891	12 037 12 037
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				706
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	

Compte de Résultat (Seconde Partie)

ÀUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

RUBRIQUE	Montant	Montant
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(€ 1919)	(12 1919)

Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	35 449	10 838
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	35 449	10 838
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 334	10 026
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	34 334	10 026

--	--	--

PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		

Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	217 989	

--	--	--

BÉNÉFICE OU PERTE	(223 765)	(11 931)
--------------------------	------------------	-----------------

ANNEXE COMPTABLE
Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 2 105 363,88 €, et le compte de résultat, faisant apparaître une perte de (223 765,13) €.

Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19. Cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit la société à s'adapter en conséquence.

Cet évènement ayant eu lieu postérieurement à l'établissement des comptes et n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

A ce stade, la société n'a pas de vision sur les impacts potentiels de cette crise.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	Participation restant à verser	à la clôture de l'exercice
Titres de participation	2 498,00				2 498,00
					-
					-
					-
					-
					-
TOTAL	2 498,00	-	-	-	2 498,00

2.3. Variation des amortissements

Néant.

2.3. Stock de produits en cours

Néant.

2.4. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières		
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés		
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés		
Organismes sociaux		
Groupe et associés	2 096 646,27	
Etat et collectivités publiques	3 866,40	
Débiteurs divers		
Charges constatées d'avance		
TOTAL	2 100 512,67	-

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres :		Mouvements		Total en fin d'exercice
Parts sociales		Augmentations	Diminutions	
Nombre	-	10 000,00		10 000,00
Valeur nominale	-	10,00		10,00
Montant	-	100 000,00		100 000,00

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 414,40	
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Dettes fiscales et sociales	217 989,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupes et associés	2 020 656,23	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	2 241 059,63	-

3.3. Provisions

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice comptable.

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Groupe et associés intérêts à recevoir	35 449,00
TOTAL	35 449,00

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Néant.

4.5. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	
Groupe et associés intérêts à payer	34 334,00
Fournisseurs factures non parvenues	2 414,40
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour commissions à payer	
Personnel, autres charges à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur commissions à payer	
Organismes sociaux, charges diverses à payer	
Etat, charges à payer	217 989,00
TOTAL	254 737,40

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2019)
Participations de plus de 10% du capital détenu				
SNC BETALOG	1 000	-	99,99%	792 703
SNC GAMMALOG	1 000	-	99,99%	(8 224)
SNC 51 JONQUIERE	1 000	-	50,00%	(10 738)

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernent des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
SAS CLAMINVEST		2 020 656,23
SNC BETALOG	5 150,00	
SNC GAMMALOG	164 547,00	
SNC 51 JONQUIERE	1 926 949,27	
TOTAL	2 096 646,27	2 020 656,23

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les charges d'exploitation sont constitués essentiellement des frais de gestion de l'activité.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

"AUMALE DEVELOPPEMENT"

Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros

Siège social : CHANTILLY (60500) - 64, avenue du Maréchal Joffre

RCS COMPIEGNE 831 934 732

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 MAI 2020

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt, le trente juin, à 8 heures 30, les associés de la société AUMALE DEVELOPPEMENT (ci-après la "**Société**"), société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros, divisé en 10.000 actions de 10 € de valeur nominale chacune, dont le siège social est à CHANTILLY (60500) – 64, avenue du Maréchal Joffre, identifiée au système SIREN sous le numéro RCS 831 934 732, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les associés en entrant en séance.

La séance est présidée par CLAMINVEST en sa qualité de Président de la Société, représentée par son Président Monsieur Jean Jacques NAMANI.

La société KPMG SA, Commissaire aux Comptes titulaire régulièrement convoqué, absente, est excusée.

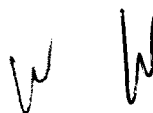
La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de la Société, permet de constater que tous les associés sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée, étant composée de la totalité des associés, peut délibérer valablement.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Présentation du rapport du Président ;
- Présentation du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Présentation du rapport spécial du Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Affectation du résultat de cet exercice ;
- Approbation des conclusions du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus à consentir au Président de la Société pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Délégation de pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président met à la disposition des associés :



- la copie des convocations adressées aux associés et au Commissaire aux Comptes ;
- les statuts de la Société ;
- le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- les rapports du Commissaire aux Comptes ;
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, le rapport du Président sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, les rapports du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions proposées ont été communiqués ou mis à la disposition des associés et qu'il a été répondu aux demandes de renseignements des associés conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président précise qu'il n'a été saisi d'aucune question écrite de la part de l'Assemblée.

Monsieur le Président présente ensuite le rapport de gestion du Président ainsi que les rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte, après avoir signalé qu'aucun projet de résolution n'a été déposé par un associé.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président, soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale, les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes, approuve le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ses rapports, tels qu'ils lui ont été présentés par le Président.

En application des dispositions de l'article 223 quater du CGI, l'Assemblée Générale prend acte de l'absence d'amortissements ou charges non déductibles visés à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, enregistré au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, laquelle s'élève à un montant de (223 765,13) €, de la manière suivante :

- Au compte report à nouveau débiteur, la somme de 223 765,13 €

Après affectation, le solde du compte report à nouveau débiteur sera de (235 695,75) €.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

En application des dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions relevant de l'article L.227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne au Président de la Société, quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIÈME DECISION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des décisions ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du Président constate, (i) que le montant du capital social effectif à ce jour est de 100 000 euros et (ii) que les capitaux propres de la Société d'un montant de (135 695,75) euros sont inférieurs à la moitié du capital social et qu'il convient, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce, que l'Assemblée générale extraordinaire des associés soit convoquée dans les quatre mois de la présente assemblée à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la Société.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

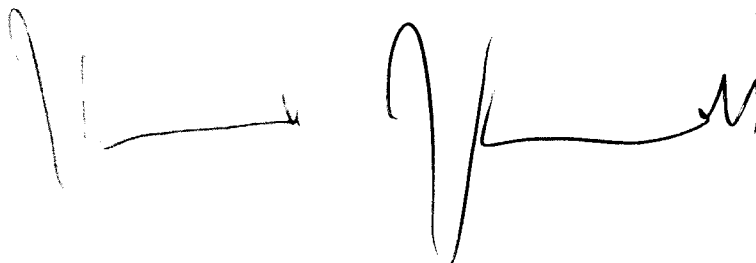
*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

La société CLAMINVEST
Représentée par son Président
Jean Jacques NAMANI





KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

AUMALE DEVELOPPEMENT S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019
AUMALE DEVELOPPEMENT S.A.S.
64, avenue du Maréchal Joffre
60500 Chantilly
Ce rapport contient 13 pages
Référence : ALS/SL/CD

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
2 allée de la forêt d'Halatte
Bâtiment Alatum 2
60100 Creil
France

Téléphone : +33 (0)03 44 55 97 00
Télécopie : +33 (0)03 44 55 37 82
Site internet : www.kpmg.fr

AUMALE DEVELOPPEMENT S.A.S.

Siège social : 64, avenue du Maréchal Joffre
60500 Chantilly
Capital social : € 100.000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Assemblée générale de la société Aumale Développement S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AUMALE DEVELOPPEMENT S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 24/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 30/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent

provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Creil, le 25 mai 2020

KPMG S.A.



Alain
Sanchez
2020.05.26
10:41:54
+02'00'

Alain Sanchez
Associé

Bilan Actif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	2 498		2 498	2 498
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :	2 498		2 498	2 498

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	2 100 513		2 100 513	2 297 265
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	2 100 513		2 100 513	2 297 265
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 353		2 353	597
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	2 353		2 353	597

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL	2 105 364		2 105 364	2 300 361
----------------------	------------------	--	------------------	------------------

Bilan Passif

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition *

SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 100 000	100 000	100 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	(11 931)	
Résultat de l'exercice	(223 765)	(11 931)
TOTAL situation nette :	(135 696)	88 069
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(135 696)	88 069
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	2 020 656	2 209 891
TOTAL dettes financières :	2 020 656	2 209 891
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSE		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 414	2 400
Dettes fiscales et sociales	217 989	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :	220 403	2 400
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	2 105 364	2 300 361

Compte de Résultat (Première Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

RUBRIQUES	2019	2018	Net (N) 31/12/2019	Net (N-1) 31/12/2018
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits			0	0
PRODUITS D'EXPLOITATION			0	0
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes			6 891	12 037
TOTAL charges externes :			6 891	12 037
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				706
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales				
TOTAL charges de personnel :				
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			0	

Compte de Résultat (Seconde Partie)

AUMALE DEVELOPPEMENT

Période du 01/01/19 au 31/12/19
Edition du 14/04/20
Devise d'édition

REVENUS	2019	2018
Résultat d'exploitation	(6 881)	(12 743)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	35 449	10 838
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	35 449	10 838
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 334	10 026
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	34 334	10 026
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	217 989	
BÉNÉFICE OU PERTE	(223 765)	(11 931)

SAS AUMALE DEVELOPPEMENT

ANNEXE COMPTABLE **Exercice du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019**

Cette annexe complète et commente l'information fournie par le bilan, dont le total s'élève à 2 105 363,88 €, et le compte de résultat, faisant apparaître une perte de (223 765,13) €. Ces trois documents (bilans, compte de résultat et annexe) forment un tout indissociable appelé « comptes annuels ».

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Principes comptables

Les comptes annuels sont établis dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- importance relative,
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices.

1.2. Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

1.3. Méthodes des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi des coûts nominaux exprimés en euros courants.

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus :

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2019 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Le début de l'année 2020 a été marqué par l'expansion mondiale du Coronavirus Covid-19. Cette pandémie touche significativement la France depuis le mois de mars 2020 et conduit la société à s'adapter en conséquence.

Cet événement ayant eu lieu postérieurement à l'établissement des comptes et n'ayant aucun lien direct avec l'exercice clôturé, aucun ajustement des comptes n'a été effectué.

A ce stade, la société n'a pas de vision sur les impacts potentiels de cette crise.

2. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

2.1. Eléments de l'actif immobilisé

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

2.2. Variation des montants bruts

Actif immobilisé Valeurs brutes	au début l'exercice	Augmentation	Diminutions	Participation restant à verser	à la clôture de l'exercice
Titres de participation	2 498,00				2 498,00
					-
					-
					-
					-
					-
TOTAL	2 498,00	-	-	-	2 498,00

2.3. Variation des amortissements

Néant.

2.3. Stock de produits en cours

Néant.

2.4. Créances à plus d'un an

Créances	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Immobilisations financières		
Clients douteux ou litigieux		
Créances clients et comptes rattachés		
Fournisseurs, avances et acomptes versés		
Personnel et comptes rattachés		
Organismes sociaux		
Groupe et associés	2 096 646,27	
Etat et collectivités publiques	3 866,40	
Débiteurs divers		
Charges constatées d'avance		
TOTAL	2 100 512,67	-

3. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.1. Capital social

Catégories de titres : Parts sociales		Mouvements		Total en fin d'exercice
		Augmentations	Diminutions	
Nombre	-	10 000,00		10 000,00
Valeur nominale	-	10,00		10,00
Montant	-	100 000,00		100 000,00

3.2. Dettes à plus d'un an

Dettes	Montant au bilan	dont à plus d'un an
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières divers		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 414,40	
Personnel et comptes rattachés		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
Dettes fiscales et sociales	217 989,00	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Groupes et associés	2 020 656,23	
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL	2 241 059,63	-

3.3. Provisions

Aucune provision n'a été constatée au cours de l'exercice comptable.

4. PRECISIONS SUR CERTAINES RUBRIQUES

4.1. Produits à recevoir

La récapitulation, par nature, des produits à recevoir comptabilisés à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Groupe et associés intérêts à recevoir	35 449,00
TOTAL	35 449,00

4.2. Avoirs à établir

Néant.

4.3. Avoirs à recevoir

Néant.

4.4. Charges constatées d'avance

Néant.

4.5. Charges à payer

Charges à payer par nature de dettes	Montant au bilan
Intérêts courus sur emprunts	
Groupe et associés intérêts à payer	34 334,00
Fournisseurs factures non parvenues	2 414,40
Personnel, dettes provisionnées pour congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour commissions à payer	
Personnel, autres charges à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur congés à payer	
Personnel, dettes provisionnées pour charges sur commissions à payer	
Organismes sociaux, charges diverses à payer	
Etat, charges à payer	217 989,00
TOTAL	254 737,40

4.6. Produits constatés d'avance

Néant.

4.7. Charges à répartir sur plusieurs exercices

Néant.

4.8. Filiales et participations

Renseignements	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenu (en %)	Résultat du dernier exercice (31/12/2019)
Participations de plus de 10% du capital détenu				
SNC BETALOG	1 000	-	99,99%	792 703
SNC GAMMALOG	1 000	-	99,99%	(8 224)
SNC 51 JONQUIERE	1 000	-	50,00%	(10 738)

4.9. Consolidation

La société et ses filiales ne remplissent pas les critères nécessitant une présentation consolidée des comptes.

4.10. Centralisation des postes du bilan

Les créances ou dettes figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif concernent des entreprises liées ou en participation pour les opérations suivantes :

Postes concernés	Autres créances	Emprunts et dettes financières divers
	Montant	Montant
SAS CLAMINVEST		2 020 656,23
SNC BETALOG	5 150,00	
SNC GAMMALOG	164 547,00	
SNC 51 JONQUIERE	1 926 949,27	
TOTAL	2 096 646,27	2 020 656,23

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Les charges d'exploitation sont constitués essentiellement des frais de gestion de l'activité.

6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant.